

A. Famille

- Salariés (vie privée et professionnelle)
- Indépendants (vie privée uniquement)
- Résidence principale et secondaire

A.1.	POLICES FAMILLES sans véhicule	POLICES COMBINÉES - 1 voiture ou camionnette - All Risk Conducteur
1.1. Vie Privée	50	121
1.2 Vie Privée + Après incendie	75	146
1.3. Consommateur	130	201
1.4. Consommateur BeneFisc*	229	300
1.5. Conflits BeneFisc*	479	550
Extensions à la police Conflits BeneFisc* : - travail et social pour frontalier : consulter la D.A.S. - travail et social pour enfant domicilié chez les parents : consulter la D.A.S.		
A.2. Après incendie (partie à usage de profession libérale incluse)		
- police séparée		43
- garantie complémentaire		25

Avantages de la police combinée

Couverture gratuite pour tous les vélomoteurs, motos, e-bikes, bicyclettes, remorques, caravanes, quads, trikes, e-bikes et 3 ancêtres

Premier véhicule 71

Véhicules complémentaires :

- par véhicule du ménage 61
- par motorhome 64
- par ancêtre supplémentaire (si > 3) 56

Concours d'assurances (réduction la première année) :

- premier véhicule : gratuit (-71)
- véhicule complémentaire : 50% de réduction (-30,5)

Avantages package indépendants et firmes (gérants)

La combinaison de la police Conflits BeneFisc (famille) avec les activités professionnelles (tableau C) :**

- Conflits BeneFisc 352
- Conflits BeneFisc combinée avec 1 voiture/camionnette Avec 1 véhicule/camionnette/All Risk Conducteur 423

* Avantage fiscal : loi du 22/04/2019 d'application sur les polices BeneFisc. Souscription exclusive via l'Extranet. Voir aussi www.das.be

** Avantage fiscal : loi du 22/04/2019 d'application lors d'une police séparée liée à la couverture pour indépendants et firmes.

B. Véhicules All Risk

B. 1. Voitures et 2 roues	
1.1. Voiture et véhicules assimilés (van, 4x4, véhicule de cérémonie)	95
1.2. Package 2 véhicules Famille	156
Véhicules complémentaires : - par véhicule du ménage 61 - par caravane, motorhome 64 - par ancêtre 56	
1.3. Vélomoteur (max. 45 km/h)	71
1.4. Moto et assimilés (quad, 3-4 roues)	95
1.5. All Risk garantie Conducteur	71
B. 2. Camions, camionnettes et remorques	
2.1. Transport Compte Propre TCP	
- Jusque 3,5 tonnes 95 - Supérieur à 3,5 tonnes 155 - Tracteur + semi-remorque 249	
2.2. Transport Compte Tiers TCT	
- Consulter la D.A.S. et communiquer la statistique sinistres	
B. 3. Remorques ou semi-remorques complémentaires	
- Jusque 750 kg Gratuit - Supérieur à 750 kg et jusque 3.500 kg 30 - Supérieur à 3.500 kg 65	
B. 4. Autres véhicules	
4.1. Minibus (maximum 8 places +1)	132
4.2. Autobus et autocar	271
4.3. Voiture de location, taxi, ambulance	consulter la D.A.S.
4.4. Tracteur agricole (voir aussi pol. Agriculteur & Horticulteur)	
- police séparée 69 - garantie complémentaire 41	
4.5. Engin spécial	75
4.6. Plaque "marchand ou essai" (voir aussi police Garagiste)	139
B. 5. Réductions	
5.1. Réduction sur les primes véhicules en cas de concours d'assurances (la première année)	-50%
5.2. Réduction sur la prime de tous les véhicules	
- de 3 à 10 véhicules 5% - à partir de 11 véhicules 10% - flottes importantes Statistiques sinistres et consulter la D.A.S.	

C. Indépendants et firmes: Legal Risk Calculator

Sur base du numéro d'entreprise du client, le Legal Risk Calculator de la D.A.S. offre des conditions de primes et de garanties personnalisées.

Le module L.R.C. permet de proposer une solution, tant pour les activités professionnelles, le (ou les) bien(s) immobilier(s) que pour la mobilité. Rendez-vous sur l'Extranet courtier pour une offre personnalisée.

Pour les activités professionnelles de Garagiste et d'Agriculteur & Horticulteur, veuillez contacter la société.

D. Biens immobiliers

D.1. Bien immobilier à usage privé ou mixte autre que résidence principale et secondaire (prime par unité d'habitation/établissement)	
1.1. Après incendie - police séparée 43 - garantie complémentaire 25	
1.2. Formule 1 : Base Immobilier (en complément à la police "Vie Privée + Après incendie", Consommateur, Consommateur BeneFisc ou Conflits BeneFisc) (Après incendie inclus) 65	
1.3. Formule 2 : Global Immobilier (en complément à la police Consommateur, Consommateur BeneFisc ou Conflits BeneFisc) 156 Plus de 3 unités consulter la D.A.S.	
1.4. Formule 3 : Global Immobilier + Location (en complément à la police Consommateur, Consommateur BeneFisc ou Conflits BeneFisc) 389 Plus de 3 unités consulter la D.A.S.	
D.2. Copropriété	
Primes nettes à majorer des taxes et frais : voir rubrique E1 Si prime 'Incendie et Risques divers' > 10.000 EUR net consulter la D.A.S.	
2.1. Après incendie 8% de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers' (prime brute minimum de 43 EUR)	
2.2. Base Immobilier 12% de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers (Après incendie incluse)' (prime brute minimum 156 EUR)	
D.3. Usage professionnel, commercial ou industriel	
Primes nettes à majorer des taxes et frais : voir rubrique E1 Si prime 'Incendie et Risques divers' > 10.000 EUR net ou si loyer annuel > 12.500 EUR consulter la D.A.S.	
3.1. Après incendie 10% de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers' (prime brute minimum de 43 EUR)	
3.2. Base Immobilier (Après incendie incluse) (en complément à la police Consommateur, Consommateur BeneFisc ou Conflits BeneFisc) 14 % de la prime nette de la police 'Incendie et Risques divers', prime minimale 156 EUR	
3.3. Location (en complément à la police Consommateur, Consommateur BeneFisc et Conflits BeneFisc) 4% du loyer annuel (prime brute minimum de 389 EUR)	

E. Particularités

E.1. Primes en EUR

Païement fractionné

Païement semestriel	+4%
Païement trimestriel	+6%

Domiciliation: toujours gratuit

Zoomit en un clic voir www.das.be

Taxes et frais

Taxes sur tous les risques véhicules	16,75%
Taxes sur tous les risques non-véhicules terrestres	9,25%
Frais par quittance	3 EUR

Rémunération intermédiaire : voir brochure AssurMifid

E.2. Polices spéciales :

Consulter la D.A.S. pour les assurances groupes, avions, drones, montgolfières, bateaux...



Le logo D.A.S. signifie

- **L'indépendance**
Permet d'éviter les conflits d'intérêts
- **La spécialisation en Protection Juridique**
Des juristes spécialisés et expérimentés
- **Un haut niveau de qualité**
La perfection dans les moindres détails
- **La décentralisation : 5 bureaux régionaux**
Bruxelles - Liège - Nivelles - Anvers - Gand
- **Un service d'exception**
La disponibilité et la communication en sont les mots-clés
- **La représentation internationale**
Une structure solide et un service sans frontière
- **Le pionnier depuis 1927**
Avec la D.A.S., vous avez toujours 2 longueurs d'avance
- **La défense des intérêts**
La Protection Juridique au service du client
- **La crédibilité**
Une vision à long terme

Protection Juridique D.A.S.

Tél. 02 645 51 11
production@das.be
sinistres@das.be
www.das.be

Siège social

D.A.S. Bruxelles
Boulevard du Roi Albert II, 7
1210 Bruxelles

Bureaux régionaux

D.A.S. Brabant
Boulevard du Roi Albert II, 7
1210 Bruxelles

D.A.S. Liège
Rue de Mons, 7
4000 Liège

D.A.S. Nivelles
Rue Altiero Spinelli 3
1401 Baulers

D.A.S. Antwerpen
Berchemstationstraat 72
2600 Antwerpen (Berchem)

D.A.S. Gent
Elfjulistraat 45
9000 Gent

Votre intermédiaire d'assurances



A Company of the ERGO Group

D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique | Boulevard du Roi Albert II, 7 |
1210 Bruxelles | Tél. : +32 2 645 51 11
Entreprise d'assurances agréée sous code 0687 sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique |
Bd de Berlaimont 14 | 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique | R.P.M. Bruxelles
0401.620.778

F6300 2020/02



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group

Protection Juridique Tableau des primes brutes

Avril 2020

